



PREFET DU CANTAL

Aurillac, le 27 mai 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES FILIÈRES DJIHADISTES : ASSISTANCE AUX FAMILLES ET PRÉVENTION DE LA RADICALISATION VIOLENTE

Comme d'autres pays de l'Union européenne, la France est aujourd'hui confrontée au basculement de plusieurs centaines de personnes dans l'engagement radical violent, le plus souvent en lien avec des filières terroristes. C'est une menace pour le pays. Ce sont autant de drames pour nos jeunes ressortissants et c'est une douleur insupportable pour leurs familles.

Sous couvert de buts prétendument humanitaires, ou au nom d'un message religieux dévoyé, ces filières prônent un discours de haine. Elles ne manifestent aucune considération humaine pour leurs recrues et les poussent à entreprendre des actions criminelles, mettant en danger leur propre vie et celle des populations qu'elles côtoient. Des jeunes, partis dans ces circonstances, sont morts ou portés disparus.

Le Gouvernement a arrêté un plan pour lutter contre ce phénomène. Il vise à démanteler ces filières, à empêcher les déplacements motivés par de tels buts, à lutter contre la diffusion de contenus illicites sur les réseaux, à coopérer plus efficacement au plan international. Il prend également en compte la solitude et le désarroi des familles victimes de ces situations dramatiques, qui parfois n'ont pas perçu de signaux d'alerte volontairement dissimulés, ou n'ont pas pu enrayer la dérive qui s'installait.

C'est pour rompre cette solitude face à des circonstances très difficiles, qu'un numéro d'assistance et d'orientation a été mis à votre disposition.

- Vous souhaitez signaler une situation inquiétante qui vous paraît menacer un membre de votre famille ou un proche,
- Vous souhaitez obtenir des renseignements sur la conduite à tenir,
- Vous souhaitez être écouté(e), conseillé(e) dans vos démarches :



APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Ce numéro vert vous permet d'accéder à la plate-forme d'assistance aux familles **du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00**.

En dehors des jours et des horaires d'ouverture, rendez-vous à l'adresse suivante <http://www.interieur.gouv.fr/Dispositif-de-lutte-contre-les-filieres-djihadistes/Assistance-aux-familles-et-prevention-de-la-radicalisation-violente/Votre-signalement>

Vous pourrez utiliser [ce formulaire](#) pour contacter la plate-forme et ainsi décrire la situation que vous souhaitez signaler. Vous serez recontacté dans les meilleurs délais. En cas d'urgence, notamment pour vous [opposer à la sortie du territoire de votre enfant mineur](#) sans la présence d'une personne titulaire de l'autorité parentale, adressez-vous sans délai au [commissariat de police](#) ou à la [brigade de gendarmerie](#) la plus proche.

*Service départemental de la communication interministérielle
Préfecture du Cantal - 04.71.46.23.14
pref-communication@cantal.gouv.fr*